

*[Text]*

Enfin, la dernière proposition a trait à la capacité du Canada de faire face aux mesures des gouvernements étrangers, mesures qui ont une incidence défavorable sur le commerce canadien des biens et des services, ou encore qui atténuent les droits du Canada aux termes des accords commerciaux. Cette proposition élabore les dispositions contenues dans le projet de loi C-50, lesquelles dispositions ont trait essentiellement au résultat des négociations commerciales multilatérales. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le président, de cette disposition que nous avons étudiée au Comité permanent des Finances et qui sera reprise, si mon information est bonne, à l'étape du rapport et de la troisième lecture cet après-midi à la Chambre des communes.

Ensemble, les mesures proposées visent à doter le Canada d'un jeu approprié de mesures possibles pour traiter des différends commerciaux et ce, à mesure que ces différends surviennent. Naturellement, dans tout différend entre le Canada et un autre pays portant sur des questions commerciales, la première voie de recours consiste à consulter ou à avertir le gouvernement en cause. La majorité de nos problèmes sont réglés de cette façon. Cependant, de temps à autre, il peut arriver que des problèmes se posent et que ces problèmes ne peuvent se régler soit par des échanges diplomatiques normaux, soit par les procédures de règlement des différends du GATT.

Dans ces cas où les intérêts du Canada sont directement menacés, le gouvernement doit être équipé, doit être en mesure d'y répondre efficacement. La proposition engloberait aussi les cas où les lois et les politiques des gouvernements étrangers toucheraient le commerce des services au Canada. Les États-Unis sont dotés d'une législation du genre pour traiter des pratiques commerciales déloyales nuisibles au commerce des services.

De même, lorsqu'on alléguerait que des importations de services sont préjudiciables aux industries canadiennes de services, le gouvernement pourrait demander au tribunal de procéder à une enquête et de lui faire rapport sur ces questions. Nous estimons que l'on portera beaucoup plus d'attention au commerce des services au cours des années 1980, compte tenu de l'importance croissante des services dans de nombreux secteurs d'activité et compte tenu aussi du fait que ces mesures sont proposées dans l'attente des problèmes possibles que nous prévoyons.

Le travail qui sera effectué par le sous-comité sera donc de toute première importance dans le processus de mise en place de ces nouveaux mécanismes régulateurs du commerce international.

Monsieur le président, je suis assuré que les auditions que vous tiendrez, je suis assuré que l'étude approfondie des 10 propositions ainsi que de leur traduction législative vous permettront de fournir au gouvernement des avis sérieux, et que vos propositions permettront d'améliorer ces divers mécanismes qui visent à protéger et à articuler une façon de «policer» le commerce entre le Canada et ses principaux partenaires. Monsieur le président, je souhaite à votre comité un fructueux travail et j'aimerais vous exprimer la grande hâte que nous avons de recevoir votre rapport. Merci.

*[Translation]*

Finally, the last proposal concerns Canada's ability to respond to the actions of foreign governments which either adversely affect Canadian trade in goods or services or impair Canada's rights under trade agreements. This proposal elaborates on provisions contained in Bill C-50, which relate essentially to results of the MTN. The Chairman will no doubt remember this provision, which was reviewed by the Standing Committee on Finance and will be dealt with again, if my information is correct, at the report stage and at third reading this afternoon in the House of Commons.

Together, the proposed measures are designed to provide Canada with a suitable array of possible responses to deal with trade disputes as and when they arise. Of course in any dispute between Canada and another country involving trade matters the first avenue of recourse is to consult with the government concerned. Most of our problems are resolved this way. However, from time to time problems arise which are incapable of resolution through normal diplomatic exchanges or through the GATT dispute settlement procedures.

In such cases, where the interests of Canada are directly threatened, the government needs to be in a position to respond effectively. The proposal would also cover instances where the acts or policies of foreign governments affected Canada's trade in services. The U.S. has similar legislation dealing with unfair trade practices affecting trade in services.

As well, where imports of services were alleged to be injuring Canadian service industries, the government could request the Tribunal to inquire and report on such matters. We believe that trade in services is likely to receive a great deal more attention in the 1980's, given its increasing importance in many areas of activity and the fact that these measures are being proposed in anticipation of possible problems which we foresee.

The work that will be done by the subcommittee will thus be an extremely important part of the process of implementing these new mechanisms to regulate international trade.

I am certain, Mr. Chairman, that the hearings you will be holding and the serious consideration you will be giving to the ten proposals and the resulting legislation will enable you to act as advisors to the government and that your proposals will lead to improvement in the various mechanisms designed to protect and articulate a means of "policing" trade between Canada and its main trading partners. Mr. Chairman, I hope that your committee's work will prove fruitful and we are awaiting your report with great anticipation. Thank you.